

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)

N°: 500-06-000287-058

Katline Brunet,

Demanderesse

c.

Tours Nouvelle Vision (1992) Inc.,

Défenderesse

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE D'UN MEMBRE
DU RECOURS COLLECTIF**

Je, _____, résidant et domicilié(e) au
(nom du membre)

(adresse du membre)

déclare sous serment ce qui suit :

*VEUILLEZ COCHER LES SITUATIONS QUI VOUS SONT APPLICABLES ET SIGNER VOTRE DÉCLARATION
DEVANT UNE PERSONNE AUTORISÉE À RECEVOIR LE SERMENT (COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION,
GREFFIER, AVOCAT, NOTAIRE, ETC.)*



Je fais partie du groupe suivant comprenant :

« Toute personne physique ayant acheté un voyage à forfait d'une durée d'une semaine ou plus, organisé par Tours Nouvelle Vision (1992) inc., en formule « tout inclus », comprenant l'hébergement à l'Hôtel Grand Caribe Resort à La Romana, en République Dominicaine, qui est partie le 31 décembre 2004. »



Je n'ai pas été incommodé(e) par les situations décrites ci-dessous lors de ce voyage et je ne réclame aucun dommage.

J'ai été incommodé(e) par les situations suivantes lors de ce voyage et je réclame les dommages de la Catégorie 1 :

- Renovations tout au long du séjour ;
- Quatre restos et non six étaient ouverts ;
- Aucun téléphone n'était disponible sur le site ;
- Le service de coffre-fort était payant et non gratuit ;
- Les deux courts de tennis étaient inexistantes ;
- Le centre de *fitness* complet ainsi qu'un gymnase n'étaient pas disponibles ;
- Les sauna et jacuzzi étaient hors d'usage ;
- Les activités *fun pub karaoké*, tir à l'arc, pétanque, canoë et bicyclette d'eau n'étaient pas offertes ;
- Les activités *snorkeling et windsurf* étaient disponibles moyennant une somme d'argent et non pas gratuites ;
- La salle Internet qui devait être gratuite et disponible vingt-quatre heures par jour n'était pas disponible ;
- Les installations étaient dans un état avancé de décrépitude et d'insalubrité ; et
- Le vol de départ a été devancé, les participants du groupe n'ayant été avisés qu'en partie et que vingt-quatre heures avant le départ.

J'ai été incommodé(e) par les situations de la Catégorie 1 ci-dessus, que j'ai cochée, et en plus, j'ai été incommodé(e) par deux des situations suivantes et je réclame les dommages additionnels de la Catégorie 2 :

L'état de ma chambre ou de l'hôtel comportait deux des six problèmes suivants :

1. Le tapis de ma chambre portait des traces importantes de moisissure ;
2. L'ensemble des installations de la salle de bain dans ma chambre présentait un état d'insalubrité avancée ;
3. Importantes odeurs nauséabondes ;
4. État non fonctionnel des modules de contrôle de la température dans ma chambre ;
5. Lit brisé dans ma chambre ;

6. La porte de ma chambre ne pouvait être verrouillée.

ET EN PLUS

J'ai subi l'état de cette chambre pendant deux semaines.

OU

Mon vol de retour a été devancé de treize heures le 7 janvier, ayant quitté à 1h du matin cette même date, ce qui a retranché une nuit et un avant-midi à mon forfait-voyage.

EN FOI DE QUOI JE SIGNE :

Signature du membre

Assermenté(e) devant moi le _____

à _____

Signature de la personne autorisée à recevoir le serment

Titre de la personne autorisée à recevoir le serment :

pour le district de _____

**CE DOCUMENT, UNE FOIS COMPLÉTÉ, DOIT
ÊTRE ENVOYÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Lauzon Bélanger inc.
Procureurs du recours collectif
286 St-Paul Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 2A3